

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

Article de M. GIULIO ANDREOTTI Ministre des Affaires Etrangères

C'est bien volontiers que j'ai accepté l'invitation du «Bulletin Européen» à parcourir le chemin accompli, au sein de la Communauté, pendant le semestre de la présidence italienne dont le but bien déterminé a été d'apporter une contribution active et une nouvelle impulsion au processus de renforcement et d'intégration progressive de l'Europe.

La conclusion positive de la négociation pour l'adhésion à la Communauté de l'Espagne et du Portugal, l'accord pour la réalisation des programmes intégrés méditerranéens, l'accroissement des ressources propres et l'approbation du bilan communautaire pour 1985 (tout en récupérant un rapport harmonieux avec le Parlement Européen) ont caractérisé une période particulièrement tourmentée pour la vie communautaire.

Le sens idéal de l'élargissement, qui a représenté pour nous, dès le début, un objectif prioritaire, va même au-delà de ses implications matérielles très importantes. Il témoigne, en effet, une volonté européenne renouvelée et clairvoyante qui a réussi à se désansabler des sèches des diatribes particulières qui avaient généré tant de scepticisme quant au futur de l'Europe.

L'adhésion des deux pays ibériques apportera une contribution considérable en termes de ressources humaines et économiques; leur patrimoine historique et culturel constituera un tissu conjonctif puissant pour l'identité de la Communauté Européenne. Il faut, maintenant, que les Parlements nationaux s'engagent afin que les procédures de ratification soient appliquées en temps utile pour

assurer, d'ici le 1^{er} janvier 1986, l'entrée effective de ces deux pays. Le gouvernement italien a déjà accompli un premier pas significatif à cet égard avec l'approbation du projet de loi pour la ratification des accords d'adhésion du 12 juin.

L'accroissement du poids spécifique des pays méditerranéens dans les rapports intercommunautaires sert, en outre, à renforcer l'équilibre et la stabilité intrinsèque de l'ensemble de la construction communautaire.

La Communauté compte actuellement 320 millions de citoyens et les dimensions de son marché et de ses ressources lui permettent de relever avec confiance le défi technologique lancé par les USA et le Japon. Il faut, cependant, que l'Europe parle d'une seule voix pour qu'elle puisse arriver préparée au rendez-vous avec le troisième millénaire.

Il est indispensable, pour cela, que d'autres objectifs intermédiaires soient atteints. Le gouvernement italien est actuellement à l'oeuvre et travaille intensément afin qu'à chaque échéance des pas en avant constants et irréversibles soient accomplis dans cette direction.

C'est pour cette raison que, conformément aux décisions du sommet de Fontainebleau et aux conclusions du comité Dooge, nous avons jeté sur le tapis du Conseil Européen de Milan avec clarté et fermeté, le problème de fond: le passage à l'Union Européenne.

C'est dans ce sens que Milan a marqué un pas tourmenté certes, mais incontestablement important. La convocation de la Conférence intergouvernementale a été, pour nous, un objectif ne pouvant pas être différé, tout en étant conscients que seule une modification et une mise à jour des Traités pourra permettre ce saut de qualité de la Communauté vers l'Union Européenne que nous considérons comme indispensable encore plus qu'opportune.

Du point de vue institutionnel, il faut

renforcer les capacités décisionnelles du Conseil - que la pratique de l'unanimité, contraire à l'esprit des Traités, limite considérablement - et simultanément, la démocratie interne du système en renforçant le rôle du Parlement, expression de la volonté des citoyens européens. C'est dans ce contexte que la Commission devrait de plus en plus se proposer comme «l'exécutif européen» et opérer avec les autres institutions dans un rapport harmonieux et équilibré.

La coopération politique doit être, elle aussi, améliorée et renforcée pour arriver à la formulation systématique d'une véritable politique étrangère commune étendue également au secteur de la sécurité.

D'autre part, la Communauté devra étendre son rayon d'action à d'autres domaines tels que la culture, les jeunes, l'instruction publique, le sport, la lutte contre la drogue, l'espace judiciaire, l'espace économique et social: pour satisfaire, concrètement, les aspirations des peuples européens. Le Conseil des Communautés s'est chargé, à Milan, de procéder à la définition concrète des étapes qui devront conduire à la réalisation complète et effective d'un marché unique d'ici 1992.

Le sommet de Milan a enfin mis en évidence très clairement la sensibilité croissante des gouvernements des Dix à l'égard du thème de la création progressive d'une Communauté Technologique Européenne: le Conseil européen a, en effet, accueilli favorablement l'initiative Eureka et a exprimé, à la fois, son soutien total aux propositions de la Commission pour construire une Europe de la technologie.

Comme il s'agit naturellement d'un objectif complexe, dont la réalisation comportera des initiatives de réformes des procédures et des institutions au sein de la Communauté, il doit être bien évidemment considéré comme un point

d'arrivée non obligatoirement joignable à court terme. Il ne faut pas oublier, de toute façon, que la Communauté Technologique Européenne représente la seule réponse possible de notre continent à l'exigence de tenir le pas avec les Etats-Unis et le Japon, en dernière analyse, donc, d'assurer aux jeunes générations un avenir de progrès et de prospérité.

Pour ce qui concerne le débat financier long et tourmenté, on peut sans aucun doute affirmer que les compromis atteints sur des points controversés du bilan de l'année en cours, des modalités de remboursement au Royaume-Uni et de l'entrée en vigueur des ressources propres ont représenté un résultat réconfortant, surtout si on le compare avec les effets déchirants qu'avaient provoqués les contrastes précédents.

La croissance de 1 à 1,4% des rentrées nationales de la TVA versée par les pays membres dans les caisses communautaires est destinée, d'autre part, à être bientôt insuffisante si, comme il est souhaitable, les compétences de la Communauté sont étendues intensivement et extensivement.

Il sera donc inévitablement nécessaire, pour le proche avenir, de procéder à d'ultérieurs accroissements des ressources propres pour éviter que les entraves financières ne freinent l'élan et le développement de la Communauté.

Pour d'autres questions importantes il a été également passé des accords qui devront être successivement traduits en des règlements et des normes communautaires. Bien qu'ayant une importance mineure par rapport à la négociation sur l'élargissement, ces accords ont cependant une grande signi-

fication politique et méritent d'être rappelés. A titre d'exemple, je citerai, pour ce qui concerne la protection de l'environnement, l'accord récemment passé sur l'élimination du plomb dans les carburants pour les véhicules et sur les niveaux des dégagements de gaz des voitures; dans le secteur du marché interne, la résolution en matière de normalisation.

D'autres thèmes devront être abordés et discutés par les partenaires européens. L'Europe doit renforcer sa base technologique, mieux coordonner la recherche, actuellement encore sujette à de fréquentes duplications et moderniser la structure productive. La situation économique et sociale réclame d'urgence des interventions efficaces visant à réduire le taux de chômage trop élevé et à éliminer les imperfections existant dans le domaine du travail et de la mobilité professionnelle. Le renforcement de la coopération monétaire et du SME, ainsi que l'intégration du marché interne constituent, enfin, d'autres priorités dont l'examen ne pourra pas être renvoyé.

L'Europe a récemment démontré une certaine vitalité et une volonté de progrès et a obtenu des succès indiscutables. Le chemin est cependant encore long et on ne devra pas hésiter à le parcourir jusqu'au bout dans l'intérêt de tous les membres de la Communauté qui doivent trouver, dans la conviction de l'absence d'alternatives à l'Europe, la détermination pour franchir les obstacles dont ce chemin est encore hérissé.

G. A.

LE SOMMET DE MILAN ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

de Giorgio Vizioli

Les jugements, en Italie et à l'étranger, sur le sommet européen qui a eu lieu à Milan à la fin du mois de juin, en conclusion du semestre de la présidence italienne de la Communauté européenne ont été discordants, comme cela arrive souvent. Il en est ainsi tant pour les différents thèmes autour desquels on a discuté que pour le sens général à attribuer à celle-ci comme à toutes les autres rencontres semestrielles qui caractérisent la vie tourmentée de la CEE.

Dans la mesure du possible, au-delà des opinions, un fait acquis et incontestable a marqué le sommet de Milan: pour la première fois dans l'histoire de la Communauté, il a été accepté que les décisions ne soient pas obligatoirement prises à l'unanimité, sans que la majorité des pays ne doive, comme par le passé, essayer de convaincre la minorité (constituée, parfois, d'un seul pays) à retirer son veto paralysant, jusqu'au point de renier les décisions initiales et de se transférer en bloc sur les positions opposées.

On a donc beaucoup parlé des divisions existant au sein de la Communauté comme d'un élément négatif. Il serait incontestablement préférable que le processus d'intégration avance sans obstacles et résistances. Que les Douze ne se trouvent pas sur les mêmes positions pour quelque problème que ce soit n'est pas seulement un fait qui a toujours été connu, mais les diversités d'opinion et d'attitude constituent même l'une des caractéristiques structurelles de la Communauté.

Il suffit de penser aux résistances de certains pays à adhérer à la CEE, au fait que les divers membres soient entrés à des époques différentes, à la participation inégale des citoyens aux consultations électorales pour le Parlement de Strasbourg, à l'instrumentalisation de l'europhisme aux fins de la politique interne dans les différents pays (en Italie, par exemple, tous les partis sont, à paroles, européistes et l'anti-europhisme est même une accusation qu'ils se lancent réciproquement, alors qu'ailleurs les partis rivalisent pour attribuer à la Communauté européenne tous les maux et les problèmes des pays respectifs).

Les gouvernants européens, expression de ces pays discutable certes, mais néanmoins toujours démocratique, ne laissent pas leurs diversités hors des portails des châteaux et des palais où ils se réunissent tous les six mois pour faire le point de la situation.

La confrontation ponctuelle et collective, tant sur les problèmes spécifiques (qui existent, sans aucun doute) que sur ceux à caractère plus général, font, au contraire, ressortir des distances qui pourraient être éliminées grâce à une attitude plus pragmatique.

Le fait qu'à Milan ces éléments soient apparus dans toute leur évidence, au point que se sont constituées deux formations de pays pratiquement opposées entre elles, a donc déterminé une ultérieure évolution d'une situation que tout le monde connaît bien et dont il ne faut pas s'étonner.

Ce qu'il faudrait, par contre, revoir, c'est peut-être le mécanisme même de ces sommets qui deviennent souvent, comme nous l'avons vu, plus une caisse de résonance des litiges qu'un laboratoire où résoudre collectivement les problèmes.

Il a été affirmé que, en vue d'une véritable intégration entre les pays européens, ces sommets semestriels des chefs de gouvernements doivent être considérés comme des réunions

hypothétiques des présidents des assemblées régionales italiennes démocratiquement élus, mais représentant toujours des intérêts limités et cinconscrits, en substitution des réunions du Conseil des ministres. Ou alors, pour faire un autre exemple, ce serait comme si, Ronald Reagan présidait, au lieu du gouvernements fédéral, l'assemblée des gouvernants des cinquante Etats de l'Union.

Dans les deux hypothèses, aussi paradoxales qu'elles puissent paraître, il est évident que, si d'une part il serait très difficile d'aborder des problèmes d'une certaine portée avec l'espoir de les résoudre, de l'autre, on donnerait libre cours aux intérêts particuliers locaux, pour diviser la Communauté nationale au lieu de l'unir.

Ce qui se passe actuellement au sein de la Communauté européenne en est une preuve: des forces politiques de tendances opposées d'un même pays s'alignent souvent entre elles croyant défendre les intérêts de leur pays, au lieu de s'approcher de leur camarades de foi et d'idéaux politiques pour essayer d'orienter les choix de la Communauté dans son ensemble.

En agissant de cette manière, ils jouent dangereusement avec les sentiments des nations européennes qui voient l'objectif de la Communauté - l'intégration nationale - s'éloigner au lieu de s'approcher.

L'attitude des gouvernements et des hommes politiques des pays membres de la Communauté risque, en effet de diviser les peuples qui doivent déjà affronter de gros obstacles tels que la langue, les distances, la mentalité, les traditions, les préjugés, l'héritage de l'histoire et du souvenir - encore très vif, malheureusement - des guerres fratricides de ce siècle.

Les autres se peuples sont de plus en plus montrés sous un jour défavorable, présentés comme des concurrents sur les divers marchés, comme les responsables des problèmes internes respectifs, comme des despotes qui essaient d'imposer des lois et des mesures en leur faveur et au préjudice des autres.

Il s'agit d'un jeu dangereux, en particulier lorsqu'on réfléchit sur le fait que si résoudre les litiges sur le plan politique ne constitue pas un gros problème pour les gouvernements, d'entières générations ne suffisent parfois pas à combler les distances qui divisent les peuples. Et alors, pourquoi ne pas cesser de creuser?

G.V.

L'artiste figuratif dans les pays de la Communauté Européenne

de Gina Marconi - Angelo Pompeo

Dans une période comme l'actuelle, où l'on parle beaucoup de réformes, il nous paraît intéressant de relire une étude éditée par la Commission des Communautés Européennes sur la situation législative concernant les professionnels dans le domaine des arts figuratifs (Raymonde Moulin - Etude - Guide de l'artiste figuratif, Bureau des Publications officielles de la Communauté Européenne, Luxembourg, 1981).

Il s'agit d'un guide précieux pour connaître les différentes lois et les diverses mesures concernant les artistes dans quelques pays de la Communauté Européenne, c'est-à-dire: Belgique, Danemark, République fédérale d'Allemagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni. Il a été examiné, pour chaque pays: l'Organisation de la vie artistique; les Associations d'artistes; les aspects juridiques; les aspects économiques; la diffusion artistique et les adresses utiles. Le côté le plus intéressant de ce livre est, évidemment, la comparaison entre les législations des différents pays. Nous apprenons, par exemple, qu'en France il existe, depuis 1959, le Ministère des Affaires culturelles (restructuré en 1979 sous la dénomination de Ministère de la Culture et de la Communication); ce ministère, à travers l'activité de plusieurs directions et services, s'occupe de tout ce qui a rapport à l'activité humaine, insérée dans le phénomène artistique. Au sein de cet organe central institutionnel, il existe, depuis 1972, le service pour la création artistique dont le but est d'organiser les rapports entre l'Etat et les artistes. Ces formes d'organisation se concrétisent sous de véritables formes de mécénat public, telles que, par exemple, l'achat et les commandes d'oeuvres d'art d'artistes vivants, des bourses d'étude, des subventions, des contributions pour les voyages et une contribution spéciale pour la première exposition. La loi prévoit, en outre, pour ce qui concerne la construction de bâtiments publics (les écoles, notamment) l'obligation à destiner un pour cent du coût global de l'ouvrage à l'achat d'oeuvres d'art à exposer dans le bâtiment même. Au sein de ce même service, il existe également un Bureau d'action sociale qui est l'organe de tutelle professionnelle et sociale des artistes, ainsi que des fondations publiques et privées créées pour les artistes. Il y a, en outre, des formes indirectes de soutien et de facilitation pour les artistes, telles que les exemptions fiscales ayant pour objet aussi bien la TVA, qui n'est pas appliquée sur les ventes d'oeuvres artisanales directement réalisées par l'artiste, que l'impôt sur le revenu, qui ne frappe pas les sommes relatives à des prix

académiques, des bourses d'étude et des subventions; elles concernent, également, l'impôt foncier qui ne pèse pas sur l'atelier appartenant à l'artiste. En ce qui concerne la Sécurité sociale, nous signalons que l'artiste peut jouir, sur sa demande, du traitement de prévoyance et du traitement d'assurance, ainsi que des allocations familiales prévues par les législations pour les travailleurs salariés.

En Allemagne, la structure constitutionnelle se basant sur le système fédéral de l'Etat, les affaires culturelles sont du ressort des différents Länder et non pas du gouvernement fédéral. Il existe, cependant, un organe central de coordination constitué par la Conférence permanente des ministres de la Culture. Ce système décentralisé, mais coordonné par un organe central, établit des aides pour les artistes analogues à celles que prévoit la loi française.

Il ressort, malheureusement, une fois encore, d'après ce bref aperçu, toutes les carences et l'extrême provincialisme de la situation italienne. Ce pays, se proclamant depuis des siècles la patrie de l'art, laisse en réalité ses artistes sans aucune tutelle, à cause d'une législation insuffisante qui, non seulement ne se préoccupe pas de protéger la période délicate de leur début et de leurs premières affirmations, mais qui n'est capable que de les frapper avec un fiscalisme exaspéré.

En raison des innombrables difficultés qu'il rencontre, le futur artiste se trouve dans une situation financière très mauvaise qui déclenche, immédiatement, un mécanisme pervers le poussant à accepter d'exercer ce qu'il considère, en un premier temps, comme une activité secondaire. C'est ainsi que ce deuxième travail prend bientôt de plus en plus d'espace, de temps et d'énergie au point que l'artiste finit par se consacrer de moins en moins à son art, ce qui fait baisser sa qualité et le relègue au niveau d'artiste du dimanche. Et ce n'est pas tout: la modeste situation financière limite d'une manière déprimante ses possibilités. Les livres sont trop coûteux (à commencer par les catalogues des expositions).

Des expositions très belles et très

intéressantes sont constamment organisées dans le monde entier, mais ... les voyages sont trop chers et c'est ainsi que peu à peu le cercle se ferme: tout ce qui serait stimulant se révèle être inaccessible et on le regarde sans aucun espoir. Le discours change radicalement dans les rares cas où l'artiste peut compter sur une situation patrimoniale personnelle solide. Il peut se consacrer entièrement à son activité, exposer et faire connaître ses oeuvres, entrer en contact avec les marchands de tableaux: ce sont les personnages qui font la pluie et le beau temps dans le monde artistique. L'artiste (souvent génial) qui n'a pas un besoin pressant d'argent, est un élément précieux qui sera traité avec égard; le marchand avisé l'orientera vers le courant de sa peinture qui fait certainement partie de sa personnalité, mais qui peut, cependant, mieux représenter une sorte de clé de lecture qui aura en soi un signe, un chiffre caractéristique qui lui permettra d'être identifié immédiatement et, comme nous le savons, lorsqu'un artiste peut être reconnu, le plus gros du travail a été fait.

Un public fort nombreux fréquente, désormais, toutes les expositions, qu'elles soient belles ou non; un public qui veut un art de consommation, un public qui n'est absolument pas capable de connaître, mais qui doit être immédiatement mis en condition de reconnaître, un public où il est possible de trouver, à certains niveaux économiques, de nombreux acheteurs. L'oeuvre d'art fait désormais partie d'un status symbol et le marché se trouve là où il y a de grandes richesses et un mouvement d'argent.

La situation dans les autres pays est totalement différente. Nous de l'AEDE souhaitons qu'à travers un examen approfondi, une confrontation des diverses législations et une volonté politique précise, il soit possible

d'introduire, en Italie aussi, toutes ces réformes qui servent, même si c'est graduellement, à améliorer le niveau de vie de ceux qui travaillent dans le domaine artistique et qu'il puisse s'ajouter à l'Europe des politiciens et des marchands, la Communauté Européenne des Artistes, au nom de l'unité de la culture.

La section des arts figuratifs de l'AEDE a abordé ces problèmes au cours d'une rencontre consacrée à la présentation du «GUIDE» précieux de la Communauté Européenne et s'est engagée à apporter sa propre contribution à leur solution.

En tant qu'association d'enseignants consciente du rôle fondamental de l'instruction et de l'éducation dans le domaine culturel, l'AEDE-Rome s'est chargée, en particulier, de compléter ce «Guide» avec la présentation des programmes d'éducation artistique (horaires, contenus, méthodes, finalités) et de la situation des professeurs (formation de base et permanente, statut juridique, etc.); elle s'est en outre chargée d'organiser des rencontres internationales pour favoriser un échange d'expériences didactiques et artistiques.

Consciente, d'autre part, de l'efficacité du langage artistique, notre association a décidé de promouvoir et d'organiser (même en collaboration) des concours et des expositions itinérantes dans toute l'Europe sur les divers aspects du fédéralisme intégral.

Le IX^e Congrès Européen de Montecatini Terme (1-4 avril 1985) a été une occasion utile pour vérifier certaines hypothèses avec les collègues des douze autres pays où opère l'AEDE pour consolider la démocratie et poser les bases morales et culturelles pour une véritable solidarité internationale.

G. M. - A. P.

ROUMANIE: A NOUVEAU SEULE

de Ferdinand Polli

Le torchon a-t-il brûlé de nouveau entre les pays du pacte de Varsovie et la Roumanie? La célébration du quarantième anniversaire de la victoire sur le nazisme nous a-t-elle révélé une sinon nouvelle, confrontation, tout au moins une profonde divergence d'appréciation quant aux mérites de chaque pays du bloc socialiste aux efforts consentis afin de gagner la Seconde Guerre mondiale?

S'il faut en juger d'après le texte des invitations à la fête organisée à l'occasion dudit anniversaire par les ambassadeurs en Suisse de l'URSS, des pays de l'Est de l'Europe, de la DDR et de Cuba, à l'exception de celui de la Roumanie, fête qui a eu lieu à Berne le 7 mai 1985, alors la réponse est affirmative.

Vu que la célébration de la victoire n'a pas eu lieu seulement à Berne, mais dans le monde entier et que partout le représentant de la Roumanie n'a pas figuré comme prenant part à la fête, quelques commentaires à ce sujet s'avèrent nécessaires, afin de comprendre la singularité de la Roumanie dans la famille socialiste.

L'absence d'un membre du pacte de Varsovie à la célébration d'un anniversaire militaire si important, qui révèle l'absence inhabituelle de l'unanimité des opinions des membres de la coalition, intrigue et soulève des questions sur la signification de l'événement, car il en est un. S'agit-il en

l'occurrence d'un ostracisme envers la Roumanie ou d'une abstention volontaire de celle-ci?

En l'absence d'une explication officielle, improbable, nous croyons que la deuxième hypothèse doit être retenue, cela en raison des considérants invoqués par tous les gouvernants roumains qui se sont succédé depuis le 23 août 1944 (date à laquelle la Roumanie a rompu l'alliance avec l'Allemagne et tourné les armes contre celle-ci, afin de continuer la guerre au côtés des Alliés), sur le rôle militaire joué par la Roumanie dans la défaite de l'Allemagne hitlérienne. Ce rôle n'a pas de commune mesure avec ceux qu'ont eus les pays de l'Est dans la partie finale et décisive, comme ce fut le cas pour la Roumanie, avec une armée qui, du point de vue de la qualité et de la quantité, se situait après celles de l'URSS, des USA et de la Grande Bretagne.

A ce sujet, la Roumanie n'a pas besoin de plaider elle-même l'importance du rôle qu'elle a eue. Elle peut laisser la parole à la presse internationale libre de l'époque et surtout aux commentaires de la presse suisse du mois d'août 1944. Il suffit de deux lignes à Basler Nachrichten et Gazette de Lausanne du 25 août, pour qualifier le rôle militaire de la Roumanie dans la défaite allemande de 1945 et donner sa mesure exacte.

«*Du point de vue militaire ce qui s'est passé (le 23 août 1944 en Roumanie-NR) a pour l'Allemagne la signification d'une catastrophe*» - Basler Nachrichten.

«*La capitulation (du 23 août - NR) de la Roumanie a provoqué l'écroulement de tout le dispositif de la défense allemande*» - Gazette de Lausanne.

Quel autre pays pourrait se prévaloir de ce mérite?

Si ces considérants ont formé la base de l'abstention de la Roumanie à la fête de Berne, et d'ailleurs, sa réserve ne manque ni de justification ni de logique. En effet, comment siéger à la fête d'une victoire militaire à côté des représentants de pays comme Cuba, qui n'a compté pour rien dans la guerre en Europe, ou comme la République Démocratique Allemande (DDR) qui, en 1945 faisait partie du III^e Reich?

D'autre part, comment éliminer délibérément de la fête de la Victoire les représentants des Alliés de l'Ouest pour lesquels il n'y aurait pas eu de fête du 8 mai 1946 à célébrer?

La controverse sur la célébration de la Victoire en question est un exemple des problèmes qui surgissent entre les pays du monde occidental et ceux du camp socialiste, à cause de l'interprétation diverse donnée sur ce qui est logique et justifiée pour les premiers, mais qui ne l'est pas aussi pour les seconds.

Sans tenir compte de la vérité historique sur la guerre, à la lumière de ce qui a été préparé par les organisateurs de la fête de Berne et d'ailleurs, on a le sentiment qu'une action commence à se dessiner, avec la volonté de politiser et finalement de confisquer la victoire commune des Alliés sur le

nazisme au profit exclusif du bloc socialiste, si ce n'est qu'au seul profit de l'URSS. N'est-t-il pas significatif le fait que sur la première page de l'invitation à la fête de Berne il n'y a que la photo du monument d'honneur érigé à Berlin-Treptow, à la gloire de l'armée soviétique?

Que ce soit la Roumanie qui, pour les raisons citées refuse de se plier à cette nouvelle entorse à la vérité historique, rien d'étonnant. Ce n'est pas la première fois que ce pays réagit par des actions non-orthodoxes vis-à-vis du dogmatisme du bloc socialiste. La dernière action d'éclat en date remonte à l'année passée. Bien qu'appartenant audit bloc et en dépit de toutes les pressions exercées par les pays-frères pour la déterminer à renoncer, la Roumanie a participé aux Jeux Olympiques. Son geste, on s'en souvient, lui a valu d'abord un accueil triomphal de la part des centaines de milliers de spectateurs du stade de Los Angeles, qui fait unique, ont salué *debout*, l'entrée des athlètes roumains, au vu des centaines de millions de téléspectateurs du monde entier, qui regardaient la transmission de l'ouverture de l'Olympiade. Ensuite, la participation lui a permis d'obtenir un nombre impressionnant de médailles et la deuxième place parmi les pays en compétition. Avec ces succès et par rapport aux reproches des pays frères en 1984, la Roumanie a été gagnante au score final.

Qu'est-ce qu'il lui vaudra son attitude face à la controverse de 1985 avec ses mêmes compagnons de l'année passée?

Espérons pour elle que, la logique triomphant, les conséquences lui seront bénéfiques, autant que celles de 1984 à Los Angeles.

F.P.

FICHES EUROPEENNES

D'ESPRIT A LA «BIOSOCIETE»

L'EUROPE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

La diffusion des nouvelles technologies peut être accueillie avec crainte ou avec espoir:

- Avec crainte si, en raison de l'augmentation de l'écart qui la sépare de ses rivaux américains et japonais, l'Europe leur abandonne la domination de la production. Condamnée à utiliser, tôt ou tard, les nouvelles technologies sous la pression de la concurrence, elle le fera dans les conditions les plus mauvaises, avec une compétitivité réduite, une augmentation ultérieure du chômage, une dépendance technique qui se transformera, insensiblement, en une dépendance industrielle, économique et culturelle.
- Avec espoir, si, répondant au défi qui lui est lancé, l'Europe reconquiert les marchés, crée de nouveaux emplois et dispose d'un plus grand nombre d'innovations qui augmentent la compétitivité de l'ensemble de ses activités.

A quinze ans de l'an 2000, la Communauté doit renforcer son rôle, rééquilibrer ses interventions et accorder aux nouvelles technologies la même attention que celle qu'elle prête, depuis longtemps, aux problèmes de l'agriculture ou de la sidérurgie. Il s'agit d'un élément clé de relance communautaire qui est d'autant plus nécessaire sur le vu des problèmes de l'économie européenne et qui doit donner vie à «l'Europe de la deuxième génération». La Communauté est, en effet, le seul moyen existant pour répondre au défi des nouvelles technologies. Seule sa dimension peut permettre aux scientifiques et aux industriels de réunir leur potentiel humain, financier et commercial dont ils ont besoin pour le renouveau.

On le verra à travers l'analyse de trois cas-échantillons - qui constituent, en même temps des priorités: les technologies de l'information, les télécommunications et les biotechnologies.

Esprit: la reconquête des technologies de l'information

Les technologies de l'information comprennent les secteurs du traitement électronique des données, de l'automatisation des bureaux et des entreprises, du contrôle des procédés et des télécommunications. Cette industrie constitue déjà un secteur comparable, de par ses dimensions, à celui de l'automobile ou de la sidérurgie. Pour la seule production, elle emploie, dans la Communauté, 5 millions de personnes (5% de la population active). Ce n'est pas tout: elle a déjà, d'une façon ou d'une autre, une incidence sur 50% de l'emploi et sur les deux tiers de l'activité économique. Personne n'échappera, à la longue, à cette influence qui pourrait contribuer à relancer l'ensemble de l'économie. Lors d'une période caractérisée par la récession, les technologies de l'information enregistrent, en effet, un rythme de croissance spectaculaire: 8 à 10% par an, ce qui devrait faire monter le chiffre des ventes dans le monde de 237 à 500 milliards de dollars entre 1980 et 1990. Pour l'Europe, l'enjeu est vital:

- Le développement des technologies de l'information améliorera les prestations et fera baisser les coûts dans la plupart des secteurs de l'activité économique. Même l'agriculture sera transformée par l'analyse informatisée des données transmises par satellite, par le contrôle automatique de la traite, etc. Les nouvelles technologies sont, en outre, caractérisées par une valeur ajoutée très élevée et par un grand potentiel d'exportation; elles demandent beaucoup de «matière grise» que l'Europe possède en abondance, consomment peu d'énergie et peu de matières premières.
- Malgré quelques bonnes prestations dans un nombre limité de secteurs, l'industrie européenne a pris un certain retard. Sur dix ordinateurs personnels vendus en Europe, huit proviennent des Etats-Unis. Sur dix vidéo-enregistreurs vendus en Europe, neuf sont japonais. Quant aux producteurs européens de circuits intégrés, ils ne couvrent que 30% de leur marché national et 13% du marché mondial. Pour l'ensemble du secteur, il a été calculé que l'Europe ne fournit que 10% du marché mondial, moins de 40% de son marché intérieur; ce qui représente un tiers du marché mondial. Comme le confirment les industriels européens, le volume de leurs ventes et de leurs profits ne permet pas de réaliser les investissements nécessaires pour garantir leur futur. La situation continue donc à s'aggraver. Tous les producteurs européens de mémoires centrales ont dû passer des accords avec les Américains ou avec les Japonais pour profiter de leur avance technologique. Quant à la balance des paiements communautaires, pour ce secteur, elle était encore active en 1975, alors qu'elle a enregistré, en 1982, un déficit de près de 10 milliards de dollars. En conclusion, les conséquences sur l'emploi sont évidentes: si la disparition de ses producteurs obligeait l'Europe à s'approvisionner uniquement outre-mer, les emplois dans l'industrie et les services créés par les nouvelles technologies seraient dramatiquement trop limités par rapport à ceux qui seront supprimés à la suite de leur diffusion en une série de secteurs d'application où la recherche de la compétitivité imposera, de toute façon, leur utilisation.

La dispersion des efforts nationaux n'a pas permis de faire face au défi auquel est confrontée l'industrie européenne. Alors que le gouvernement japonais investit 500 millions de dollars pour créer une cinquième génération d'ordinateurs et que les principaux producteurs américains de semi-conducteurs se regroupent en une coopérative de recherche scientifique, la coordination de la recherche européenne est une nécessité pour:

- Réduire les doublons inutiles dans les secteurs de la recherche et du développement qui précèdent le stade de la production.

- Constituer des groupes de chercheurs qui atteignent la capacité critique nécessaire et qui soient suffisamment stables dans le temps pour pouvoir obtenir des résultats valables en se concentrant sur des problèmes clé bien déterminés.
- Diminuer les retards dus à la dépendance vis-à-vis des technologies d'importation.

La Communauté a lancé, à partir de 1979, un modeste programme de recherche dans le secteur de l'informatique et, surtout, de la micro-électronique. Il s'est ajouté, à cela, à la fin de 1982, la phase préparatoire du programme Esprit (European Strategic Programme for Research and Development in Information Technology - Programme Stratégique Européen pour la Recherche et de Développement dans les Technologies de l'Information).

Le test a été satisfaisant: il a été possible de rassembler, autour d'une quinzaine de projets, 200 propositions de recherche qui intéressent 638 entreprises, universités, etc. de tous les pays membres.

C'est en 1984 qu'a été lancé un programme Esprit à grande échelle, distribué sur une période de dix ans et dont la première phase de cinq ans disposera d'un apport financier global de 1 500 millions d'ECU, dont 750 à la charge de la Communauté et l'autre moitié à la charge de l'industrie. L'objectif général du programme, défini à l'issue de consultations approfondies avec l'industrie, les universités et les administrations nationales, est de créer la base dont l'industrie européenne a besoin pour devenir compétitive au cours des années 90.

Il a été défini cinq domaines d'action prioritaires - trois concernent des «passages obligés» de chaque stratégie et deux champs d'application - sur la base des évolutions en cours, caractérisées par la multiplication du nombre des utilisateurs des nouvelles technologies et par la nécessité d'augmenter ainsi non seulement leur puissance, mais aussi leur facilité d'emploi.

- La micro-électronique de pointe: il s'agira de développer une meilleure technologie des circuits (plus petits, plus puissants, plus fiables) pour permettre aux ensembles d'avoir une plus grande capacité ou d'accomplir un nombre plus élevé de fonctions. Si l'Europe absorbe un cinquième du marché mondial des circuits intégrés, elle n'en produit que 6%. Elle a donc besoin d'une unité de conception, de production et de contrôle des circuits à très haut niveau d'intégration (VLSI).
- Le traitement avancé de l'information: il révélera de nouveaux moyens de communication directe entre l'homme et la machine - tels que la parole et les images - ayant des fonctions analogues aux processus de la pensée humaine.
- La technologie du logiciel: le traitement avancé de l'information exige un logiciel (en opposition au matériel) d'une nouvelle génération.
- La bureautique: la recherche approfondira, en particulier, certains aspects des rapports intelligents entre l'homme et la machine. Elle s'intéressera également à la création et à la distribution des documents, ainsi qu'à la traduction à travers des machines dont l'importance pour une Communauté parlant sept langues officielles est évidente.
- La production gérée à travers l'informatique: la recherche, orientée vers l'automatisation dans les usines, concernera l'architecture des systèmes intégrés, avec un intérêt prononcé pour la robotique. Ceci demandera d'ultérieurs progrès dans la micro-électronique et le logiciel.

Dans chacun de ces secteurs, la Commission européenne, assistée par des organes de gestion et de consultation largement ouverts aux représentants des Etats membres, de l'industrie et des milieux scientifiques, sélectionnera, à travers des appels d'offre, les projets les plus valables présentés par les centres de recherche ou par de petites et grandes entreprises. Les adhérents devront avoir leur siège dans la Communauté et, sauf quelques cas exceptionnels, tous les projets devront être présentés par des partenaires de pays membres différents. L'élément clé de la stratégie d'Esprit sera la création d'un système d'information pour tous les intéressés afin d'assurer aux résultats de cette recherche le maximum de diffusion possible.

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Le secteur des transports représente 6,5% environ du Produit National Brut de la Communauté Européenne et emploie plus de six millions de personnes. Son importance pour l'économie a été récemment rappelée par les mouvements sociaux qui ont secoué les transporteurs routiers pour qui le passage des frontières intercommunautaires représente encore une perte de temps et d'argent considérable. Ceci malgré les efforts que la Communauté a accomplis, dès 1957, pour organiser un marché des transports routiers, conformément aux objectifs définis dans les traités européens. Par la suite, le premier élargissement de la Communauté a amené les Etats membres à revoir - dans le cadre d'un programme lancé en 1973 - leur action et à l'étendre aux transports aérien et maritime. Malgré les 190 textes déjà adoptés par le Conseil des ministres, les réalisations de ces dernières années et les bases déjà jetées pour l'unification du marché européen des transports, malgré cela, disions-nous, les progrès obtenus ont été très lents et les résultats inférieurs aux attentes.

Le Parlement Européen a dénoncé l'absence d'une véritable politique des transports et a demandé à la Cour de Justice des Communautés Européennes la condamnation des carences du Conseil des ministres. Cette lacune est d'autant plus déplorable si l'on considère ce qui suit:

C'est dans l'intérêt des pays membres mêmes de profiter au maximum des gros investissements publics et privés destinés au secteur des transports, dont l'efficacité, le rendement et la productivité sont compromis par les divergences entre les politiques nationales. Seule la Communauté peut rendre compatibles les programmes nationaux, les harmoniser suivant les besoins, et permettre ainsi des économies sur une vaste échelle. Elle peut, en outre, apporter une contribution technique ou financière aux projets concernant plusieurs Etats membres.

Le succès de la plupart des politiques communautaires (agriculture, industrie, développement régional, énergie, environnement, tourisme, etc.) est intimement lié à la qualité des services de transport offerts sur le territoire de la Communauté.

Une condition sine qua non pour l'application du principe fondamental du Marché commun - c'est-à-dire la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services - est l'élimination des distorsions de concurrence et des discriminations auxquelles est sujet le secteur des transports.

Dans une importante communication sur les transports routiers, présentée en 1983, la Commission européenne s'est donc fixé les finalités suivantes:

Consolidation de l'intégration des politiques nationales en matière des transports.

Amélioration des conditions de concurrence entre les différents types de transport et dans le cadre de chacun d'entre eux.

Accroissement de la productivité et une plus grande efficacité du système européen des transports, notamment à travers la réduction des étranglements et des limitations des règlements pesant sur le marché.

Contribution au financement de nombreux projets d'infrastructure importants intéressant la Communauté.

La politique commune et globale des transports, vivement souhaitée par la Commission et le Parlement, a besoin d'autres mesures, particulièrement en matière de sécurité, d'harmonisation technique, de protection de l'environnement et de conditions de travail.

Avant d'aborder les problèmes des infrastructures et de la coopération internationale, le texte qui suit analyse la situation secteur par secteur. Il faut cependant souligner que l'action de la Communauté comprend souvent et simultanément des systèmes de transport différents. Il en est ainsi, entre autres, pour l'harmonisation de l'heure d'été qui a facilité la vie des usagers, ou pour la réalisation d'un système communautaire pour l'analyse du marché des transports internationaux, grâce auquel il est possible de suivre avec plus d'efficacité l'évolution des besoins. La solution des problèmes concernant les réseaux ferroviaires doit, par contre, tenir compte de la concurrence entre le chemin de fer et les transports routiers, ainsi que des caractéristiques des situations nationales.

TRANSPORT ROUTIERS

Le trafic routier est sujet à deux problèmes fondamentaux que l'activité reprend périodiquement et repropose à l'attention publique: la sécurité et la diversité entre les normes nationales en vigueur dans les différents pays membres, qui représentent encore trop souvent un obstacle à la libre circulation.

Le bilan des victimes de la route est, chaque année, dramatique: 50 000 morts, un million et demi de blessés sur les routes communautaires; ce sont des chiffres incontestablement trop élevés. Le Conseil des ministres a adopté, à ce propos, une résolution et a déclaré l'an 1986 «Année de la sécurité sur les routes».

Afin de faciliter la libre circulation des véhicules d'un pays membre à l'autre, tout en respectant des conditions de sécurité satisfaisantes, de nombreuses directives européennes ont déjà harmonisé les normes concernant les freins, les phares, le pare-brise, le niveau sonore, etc.

Après plus de vingt ans d'attente, il a finalement été adopté, à la fin de 1984, les premières normes communes qui définissent les dimensions et les poids maximaux pour les véhicules commerciaux: c'est un événement important qui laisse prévoir de nouveaux progrès.

CHEMINS DE FER

La situation actuelle concernant les chemins de fer européens est assez préoccupante. Bien que sa consommation énergétique soit modérée, le train est exposé à la concurrence croissante des réseaux routier et aérien, d'une part, et des voies navigables, de l'autre. Son rôle dans l'acheminement des produits industriels s'est de plus en plus réduit.

Dès le début des années 60, la Communauté a essayé d'éliminer les distorsions de concurrence existant entre le chemin de fer et les autres systèmes de transport. Il a été possible d'harmoniser les règles concernant la compensation financière, de la part de l'Etat, des obligations du service public, en considération des aides en faveur des infrastructures et des subsides destinés à couvrir les déficits de gestion.

Les mesures prises ont favorisé:

- *L'autonomie des gestions administrative, économique et comptable des entreprises ferroviaires et une gestion du réseau sur la base des impératifs économiques, ce qui signifie, surtout, une définition plus libre des tarifs. En 1983, enfin, les ministres ont étendu l'autonomie commerciale, déjà accordée aux chemins de fer pour le trafic international des marchandises, au trafic international des voyageurs.*
- *Une plus grande coopération commerciale et technique pour obtenir les avantages liés à la standardisation et à un marché plus étendu. La Commission européenne tend à éliminer les obstacles économiques et techniques à cette coopération, dont les aspects commerciaux ont fait l'objet, en 1984, d'une importante communication du Conseil.*

TRANSPORTS MARITIMES

Environ 95% du commerce extérieur de la Communauté est effectué par mer. Cette forme de transport joue cependant un rôle également important dans le trafic intercommunautaire, étant donné que trois pays membres n'ont pas de frontière routière commune avec le reste de la Communauté.

C'est dans l'intérêt de la Communauté de maintenir ce secteur à la concurrence internationale. Il est donc nécessaire de s'opposer aux tendances protectionnistes qui contribuent à la régression de la part de marché de la flotte européenne.

D'autre part, la Commission a élaboré une série de propositions pour égaliser les conditions de la concurrence entre les ports maritimes de la Communauté et pour appliquer les normes européennes sur la loyauté de la concurrence et sur la libre prestation des services au secteur des transports maritimes. L'objectif de ces mesures est de prévenir quelque discrimination que ce soit au sein de la Communauté.

COOPERATION INTERNATIONALE

Le développement de la politique commune des transports permet également à la Communauté de jouer un rôle plus déterminant sur la scène internationale. Parmi les objectifs les plus importants, il faut signaler les traversées de la chaîne des Alpes et les liaisons avec l'Italie et la Grèce à travers la Suisse, l'Autriche et la Yougoslavie; les négociations à entamer avec certains pays tiers pour la libéralisation des transports combinés de marchandises et des services réguliers de courrier (pour les services occasionnels, un premier accord entre la Communauté, en tant que telle et huit pays tiers de l'Europe est en vigueur depuis 1983). La Communauté participe, en outre, aux travaux de diverses organisations internationales spécialisées, telles que la Conférence européenne des ministres des transports, la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et la Commission centrale pour la navigation sur le Rhin.

(Tiré de: «Fiches européennes» 10/85)



LIVRES REÇUS

EUROPE: PERES ET FILS «Les précurseurs italiens de l'Européisme»

Actes des séminaires d'étude organisés par la Fondation Européenne Dragan en collaboration avec le Club Libéral et avec la participation du Cercle Cattaneo, du Cercle Ignazio Silone et de l'Institut d'Etude La Malfa.

En appendice:

au Chapitre IV : «Les problèmes économiques de la Fédération européenne» de Junius;

au Chapitre VII: le «Manifeste de Ventotene».

270 pages - Edition Italienne - 20.000 liras
Editrice Europea - Via Ristori, 8 - 00197 ROMA.

LA GRANDE ATTENTE

Un demi-siècle d'attente - trente-cinq ans déjà écoulés, quinze d'ici l'an Deux mille - sera-t-il un temps suffisant pour donner une forme définitive au dessein de l'union européenne? Altiero Spinelli affirme, dans ce livre, que l'unité de l'Europe n'acquiert le caractère d'un thème politique concret qu'après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Si la date de départ du processus historique à laquelle notre esprit se réfère volontiers est le 9 mai 1950, le jour où Robert Schuman lança son appel pour l'unité des nations européennes, l'exercice innocent de la périodicisation nous amène à situer le délai possible pour l'accomplissement de l'organisation institutionnelle tant attendue au passage du deuxième au troisième millénaire.

En opposition évidente avec la rapidité des moyens de communication, les temps de maturation historique semblent avoir subi un ralentissement considérable par rapport aux rythmes auxquels se sont manifestés les bouleversements et les recompositions des équilibres politiques depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à la première moitié de ce siècle.

La thèse d'Altiero Spinelli, selon laquelle le devoir historique de réaliser l'unité européenne est du ressort de la génération qui a connu la fureur nazie et qui a subi les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, n'a devant soi que quelques lustres à peine pour prouver sa validité. C'est pourquoi l'an Deux mille peut-être considéré comme un point d'arrivée au-delà duquel le type de lien à établir entre les Etats du vieux continent (tout au moins les Douze de la Communauté Européenne) et la détermination du rôle de l'Europe dans le monde cesseront d'appartenir au domaine des perspectives politiques pour passer à celui des

interprétations eschatologiques. Et voici donc pourquoi c'est du résultat de la question qui se pose aujourd'hui, à la veille d'un changement dans le cadre institutionnel, que dépend la capacité de l'Europe communautaire de se donner un statut plus avancé ou son obstination à rester liée aux vieux traités, d'ailleurs jamais appliqués, qui la condamneraient rapidement à un déclin ultérieur.

«L'oeuvre gigantesque de la création de l'Europe - avait affirmé Carlo Sforza lors de la signature du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier - deviendra facile si l'on se rendra compte, partout et de plus en plus, que ce n'est pas l'Europe organisée qui constitue une utopie, mais c'est au contraire l'illusion de pouvoir résoudre nos différents problèmes au sein des contextes nationaux qui constitue la plus mesquine et la plus impuissante des utopies».

Dans le contexte de la pensée politique qui a guidé les choix fondamentaux de l'Italie, l'objectif de l'unité européenne a représenté l'aspect le plus original et le plus constant, accompagné d'une cohérence au sens le plus large du terme qui continue à intéresser tout le peuple et qui constitue, peut-être, le facteur d'agrégation le plus important entre les citoyens de la république italienne. Le risque que les Italiens ne puissent résoudre leur européisme par un renvoi des oppositions internes à une instance supranationale n'affecte absolument pas la valeur de cette sensibilisation politique aussi largement répandue: au contraire, il légitime la fonction arbitraire qu'il faut reconnaître à l'union européenne en tant que futur organisme fédéral.

Revus sous cet angle, les réflexions des leaders historiques de l'européisme italien rassemblées dans ce livre offrent le témoignage d'une ligne univoque qui, après avoir affronté toutes les résistances, se retrouve encore, à un moment unitaire particulièrement heureux, dans la conscience historique de notre pays.

LE MANDAT DE LA COMMISSION COLOMBO

de Giovanni Palmieri
(Administrateur au Conseil de l'Europe)

Les institutions européennes se trouvent à un tournant particulièrement important de leur évolution. Au 1^{er} janvier 1986, par l'adhésion du Portugal et de l'Espagne, les Communautés européennes sont destinées à s'élargir. Les Etats membres de la Communauté représenteront alors la majorité des membres du Conseil de l'Europe. D'autre part le projet de Traité d'union européenne adopté en février 1984 par le Parlement européen est actuellement à l'étude des

gouvernements des Etats membres de la Communauté. La présidence italienne du Conseil des Ministres des Communautés s'est assigné pour objectif de faire en sorte que les chefs d'Etat et de gouvernement puissent prendre au cours du premier semestre de 1985 les décisions de principe relatives à la convocation d'une conférence intergouvernementale chargée de négocier un accord sur l'union européenne. Il est clair que la conclusion d'un tel accord pourrait modifier profondément les bases de la coopération européenne.

L'actuel effort de réflexion institutionnelle intéresse tout à la fois la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe. Quant à la première, le Conseil européen de Fontainebleau (25-26 juin 1984) a constitué deux comités ad hoc: le premier (Comité européen pour l'Europe des citoyens) a pour mandat de formuler des propositions opérationnelles destinées à promouvoir la véritable adhésion des citoyens à la construction européenne; le second (Comité ad hoc sur les questions institutionnelles) doit formuler des propositions relatives au fonctionnement et à d'éventuelles modifications des institutions communautaires. En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire a pris l'initiative d'instituer la «Commission Colombo» (cf recommandation 994 (1984)).

Des différences considérables existent entre les deux comités créés à Fontainebleau et la Commission Colombo. Elles portent d'une part sur la composition, de l'autre sur le mandat. Les deux comités ad hoc sont composés de représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement, alors que les membres de la Commission sont des personnalités indépendantes. D'autre part, l'objet des travaux des comités communautaires semble plus limité et plus précis que celui de la Commission qui est appelée à se situer dans une perspective plus large et à

plus long terme. Le mandat assigné à la Commission Colombo comprend une réflexion institutionnelle allant au-delà du Conseil de l'Europe et de la Communauté européenne et s'étendant à tous les mécanismes et organes de coopération entre Etats de l'Europe démocratique. Ce mandat tient pour acquis que le but vers lequel doivent s'orienter les efforts de la Commission est le renforcement de la coopération entre tous les Etats démocratiques de l'Europe en évitant que se creuse l'écart entre l'Europe des Dix ou des Douze et les pays membres du Conseil de l'Europe qui restent en dehors du processus communautaire. En outre la Commission Colombo est appelée à présenter dans les principaux domaines intéressant la vie des habitants de l'Europe, des propositions «audacieuses et réalistes» de nature à déboucher sur la création d'une Europe entièrement unifiée. Toutes ces opinions, suggestions et propositions peuvent revêtir la forme soit de projets à long terme, soit de projets susceptibles de réalisations pratiques immédiates au profit des citoyens européens.

L'annexe à la Recommandation 994 de l'Assemblée demande expressément à la Commission d'«examiner dans quelle mesure les institutions européennes actuellement existantes sont adaptées aux réalités et aux exigences de l'Europe de demain». En même temps la Commission ne devra pas perdre de vue «que l'Europe comprend d'autres pays que les démocraties de l'Europe occidentale».

La Commission s'est réunie pour la première fois le 28 et 29 janvier 1985. Le mandat ne prévoyant aucun délai pour la conclusion de ses travaux, elle n'a pas encore fait connaître son calendrier. Les propositions qu'elle formulera seront soumises tant à l'Assemblée parlementaire qu'au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

On peut imaginer que la Commis-

sion Colombo va consacrer une attention particulière aux relations entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe. Aujourd'hui l'élargissement des compétences communautaires pose le problème de la coordination avec la coopération en cours dans le cadre du Conseil de l'Europe. Il faut souligner à cet égard que la Communauté

européenne non seulement élargit progressivement le domaine de ses compétences, mais qu'elle a recours de plus en plus aux moyens classiques de la coopération intergouvernementale.

G. P.

(«Forum» 1/85)



LA COMMISSION COLOMBO

De gauche à droite: M. José Maria de Areilza (Espagne), ancien ministre des Affaires étrangères, ancien Président de l'Assemblée parlementaire; M. Pieter Dankert (Pays-Bas), ancien Président du Parlement européen, ancien membre de l'Assemblée parlementaire; M. Aloïs Mock (Autriche), président de l'Union démocratique internationale; M^{me} Hélène Ahrweiler (France), Rectrice de l'Université de Paris; M. Emilio Colombo (Italie), président, ancien ministre des Affaires étrangères; M. Geoffrey Rippon (Royaume-Uni), ancien ministre des Affaires européennes; M. Knut Frydenlund (Norvège), ancien ministre des Affaires étrangères, membre de l'Assemblée parlementaire. Manquant: Maurice Faure (France) et Kai Uwe von Hassel (RFA).

MOSCOU - 9 Octobre 1944

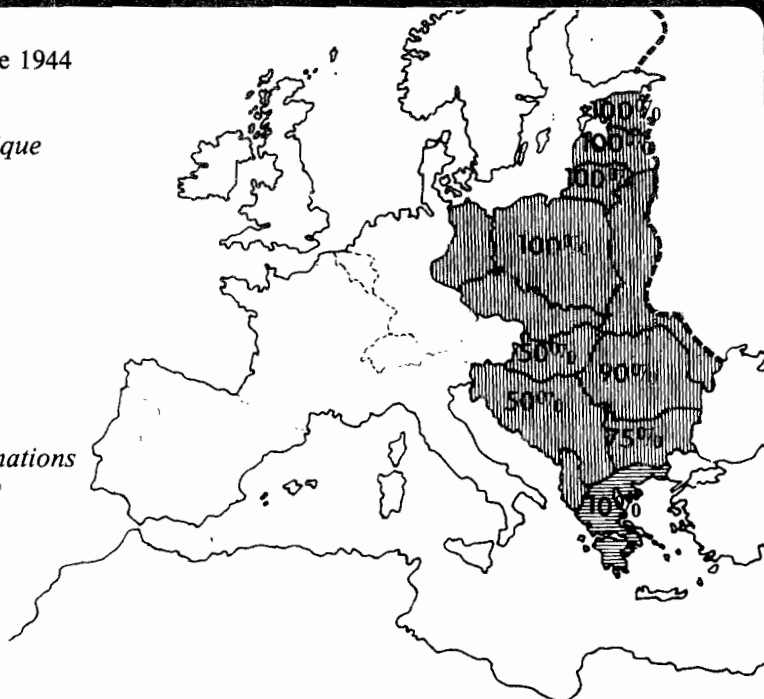
*Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations
reconnait le statu quo
créé à Yalta*



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

Article de M. Giulio Andreotti	1
<i>Giorgio Vizioli: Le sommet de Milan et l'intégration européenne</i>	4
<i>Gina Marconi - Angelo Pompeo: L'artiste figuratif dans les pays de la Communauté Européenne</i>	5
<i>Ferdinand Polli: Roumanie, à nouveau seule</i>	8
L'Europe des nouvelles technologies	10
La Communauté Européenne et la politique des transports	13
Livres reçus	16
<i>Giovanni Palmieri: Le mandat de la Commission Colombo</i>	17

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)
Edizioni Nagard Srl-Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione:
Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06)679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n. 16966 del
15.10.1977 (già n. 1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa Nagard» Milano, Via Larga 11